



## UN COMITÉ EXÉCUTIF COMPLET

À la suite des élections de janvier dernier, le poste de vice-président à l'application de la convention collective n'avait pas été comblé, aucun candidat n'ayant manifesté son intérêt pour la fonction. Elle est pourtant essentielle au bon fonctionnement de notre syndicat.

Prenant son courage à deux mains (et sa convention collective de l'autre!), **Yves Leduc** a accepté de changer de chaise au sein du comité exécutif pour occuper dorénavant la vice-présidence à l'application de la convention collective. Il est bien sûr en charge notamment de la gestion des griefs. De son côté, **Johanne Guidotti** n'a pas hésité une seconde à le remplacer à la vice-présidence à la vie syndicale. Tel que stipulé dans nos statuts et règlements, les deux nominations ont été entérinées en Conseil syndical le 30 mai dernier. Les deux postes sont occupés sur une base intérimaire. Voici donc la liste des officiers du Comité exécutif du SGETQ :

**Annick Charette**, présidente  
**Yves Leduc**, 1<sup>er</sup> vice-président à l'application de la convention collective (intérim)  
**Hélène Nadeau**, 2<sup>e</sup> vice-présidente aux régions  
**Johanne Guidotti**, 3<sup>e</sup> vice-présidente à la vie syndicale (intérim)  
**Sylvio Morin**, 4<sup>e</sup> vice-président à l'information  
**Nathalie Joyal**, trésorière  
**Brigitte Lechasseur**, secrétaire.

Par ailleurs, **Christian Mallier** siège maintenant au Comité des griefs avec **Yves Leduc**. Notons qu'il reste un poste de délégué à combler pour le secteur *Ventes et Affaires institutionnelles/Partenariat* ainsi qu'un autre poste au sein du comité en *Santé-sécurité*.

Les membres intéressés à combler l'un ou l'autre de ces postes sont invités à communiquer avec **Johanne Guidotti**, ou tout autre officier du Comité exécutif. Veuillez noter aussi que le SGETQ occupe de nouveaux

locaux qui sont situés au C. 216. Par ailleurs, voici le nouvel horaire de la permanence au local syndical :

### Mardi de 9 h à 17 h

Hélène Nadeau (un mardi sur trois)

### Mercredi et Jeudi de 13 h 30 à 17 h

Yves Leduc

### Vendredi de 9 h à 12 h

Brigitte Lechasseur

## LA CONVENTION COLLECTIVE EST MAINTENANT DISPONIBLE

La version papier de notre Convention Collective est maintenant disponible. Si vous ne l'avez pas encore reçue, prière de vous informer auprès de votre délégué de secteur ou encore d'un officier du Comité exécutif. Des copies sont aussi disponibles au local syndical. La Convention Collective est aussi disponible sur le site du SGETQ à l'adresse [www.sgetq.org](http://www.sgetq.org) sous l'onglet information.

## MESSAGE AUX EMPLOYÉS CONTRACTUELS

Pour certains d'entre vous qui êtes contractuels et qui possédez un contrat qui finit à la fin juin, il serait important de consulter votre Convention Collective aux articles [3.04](#) et [3.05](#). Ces articles décrivent la procédure pour l'annonce de fin de contrat. Vous serez donc en mesure de réagir adéquatement si jamais ces dispositions n'étaient pas respectées, soit en vous adressant à votre délégué qui vous dirigera vers les personnes qui pourront intervenir ou soit directement auprès d'un officier du Comité exécutif.

**Source :**  
**Sylvio Morin**  
**Vice-président à l'information**  
**SGETQ**